

COUP D'ARRÊT OU VICTOIRE À LA PYRRHUS?

Après deux mois de crise politique et sociale, savamment orchestrée il est vrai, le gouvernement s'est décidé à abroger le *Contrat Première Embauche (C.P.E.)*. Il est temps de tirer un premier bilan de ces événements, bilan contrasté qu'il sera nécessaire d'affiner avec du recul. Précisons au préalable que mon analyse est évidemment limitée et fortement influencée par ma situation militante au sein de la *Fédération de la Culture et de l'Enseignement Force-Ouvrière* (et surtout au SNUDI, Syndicat des Instituteurs) et de l'*Union Départementale de Paris*.

La victoire du non au référendum sur la Constitution Européenne était largement l'œuvre de la jeunesse et de la classe ouvrière, il en est de même en ce qui concerne le retrait du CPE, projet gouvernemental en parfaite adéquation avec la politique de flexibilité et de déréglementation impulsée (imposée?) par Bruxelles.

Bien sûr, le moteur de la contestation fut davantage la jeunesse estudiantine que la classe ouvrière. Ceci étant dit, il convient de nuancer ce constat. Le 28 mars, la grève était particulièrement suivie par les cheminots, dans les transports urbains ou les établissements scolaires pour ne citer que ces exemples. Les salariés en grève, essentiellement du secteur public, il est vrai pas seulement, se retrouvaient nombreux en manifestation. Il ne s'agissait pas seulement d'un réflexe de solidarité avec la jeunesse, de défense de l'avenir de nos enfants. Le Premier Ministre avait clairement annoncé la couleur: à terme, il voulait aller vers le contrat unique. La classe ouvrière entendait défendre ses conventions collectives, ses statuts, le code du travail, ou plus exactement ce qu'il en reste.

Par ailleurs, si la masse des étudiants a pu confondre manifestation et monôme bruyant et coloré (à leur décharge, il faut reconnaître que certains cortèges syndicaux ont eux aussi, un air de carnaval et tous n'ont pas l'excuse de la jeunesse!), quelques étudiants ont préféré manifester dans les rangs de la C.G.T.F.O. Ce phénomène est assez nouveau et traduit certainement une prolétarianisation (relative) de la jeunesse. Les étudiants de 2006 ne sont pas ceux de 1968. Ce ne sont plus, du moins pas uniformément les petits bourgeois soixante-huitards qui prenaient des poses révolutionnaires avant de rejoindre les rangs du mandarinat universitaire, de se lancer dans la «*com.*» ou de tenter de formater l'opinion dans les colonnes de «*Libération*».

Bien sûr, nous ne nous leurrerons pas, certains seront les «*dirigeants*» de demain, mais ils sont de plus en plus nombreux à être à la fois étudiants et salariés, à multiplier les «*petits boulots*» pour payer leurs études. La conscience de classe étant le fruit des conditions matérielles d'existence, rien d'étonnant à ce que certains jeunes (minoritaires, certes) choisissent de manifester dans le cortège d'une confédération syndicale.

Le retrait du CPE peut marquer un coup d'arrêt, ou tout au moins un ralentissement dans la politique de destruction sociale menée par la commission européenne et ses subsidiaires. A la condition sine qua non de préserver l'indépendance syndicale, c'est-à-dire refuser l'unicité et rester ferme sur les mots d'ordre. Ce fut le cas pour certains syndicats et pour certaines Unions Départementales. Ainsi, le SNUDI-FO et l'UD de Paris qui ont refusé de s'associer à des appels communs à minima ont continuellement appelé à manifester pour le retrait du CPE, certes, mais également de l'ensemble de la loi qui instaure le travail des enfants dès 14 ans et le travail de nuit dès 15 ans, pour le retrait du *Contrat Nouvelle Embauche* et de l'ensemble des contrats précaires...

Le moins que l'on puisse dire est que la position des bureaucraties syndicales «unitaires» ne fut pas aussi claire. En refusant d'avancer d'autres revendications que le retrait du CPE, en organisant des journées d'action «saute moutons» (et attrape couillons), en se maintenant coûte que coûte dans le cadre totalitaire de l'unicité syndicale, d'aucuns manoeuvraient en vue des élections présidentielles de 2007.

Il convient donc d'être lucides; aujourd'hui, la précarité demeure, les statuts et conventions collectives sont constamment attaqués et, en ce sens, le retrait du CPE ne résout rien. Mais nous ne confondons pas le mouvement syndical avec les bureaucraties qui voudraient le confisquer pour mieux domestiquer la classe ouvrière et nous saurons œuvrer pour rompre l'unicité syndicale (ce qui passe inéluctablement par une rupture avec la CES) et préserver l'indépendance syndicale. Si nous y parvenons, si nous maintenons ce cap, peut-être que des étudiants d'aujourd'hui, travailleurs (précaires?) de demain, nous rejoindront pour reconquérir les droits ouvriers, les retraites, la sécurité sociale...

Christophe BITAUD.

CHEZ LES MÉDECINS LIBÉRAUX: LE 29 MAI, UN VOTE DETERMINANT...

Le 29 mai prochain, les médecins vont élire leurs représentants aux URML (*Union Régionale des Médecins Libéraux*). L'événement est d'importance dans le contexte actuel de réorganisation de la distribution des soins, dont l'une des clefs fut le fameux PLAN JUPPE-JOHANNET de sinistre mémoire. Mr Alain JUPPE enseigne maintenant au Canada, Mr Gilles JOHANNET alors Directeur de la CNAM préside maintenant le Directoire d'un puissant groupe d'Assurances. Dans quel contexte se situent ces élections? Chacun d'entre nous peut mesurer aujourd'hui les conséquences de la Réforme de l'Assurance Maladie: difficultés d'accès aux médecins par le parcours de soins, besoin d'un mot du généraliste pour accéder aux rhumato, dermato, ORL et bien d'autres, déremboursement des médicaments, désert médical dans certaines régions; mettre le patient au centre du système de soins, tout en dépensant moins, était pourtant l'argument de base et le prétexte des économies de dépenses de santé. Dans la réalité, il ne semble pas que ce soit réellement le cas: que voyons-nous? l'hymne à l'automédication et à la vulgarisation par la TV des problèmes de santé avec tous les risques qui en découlent!...

Le transfert de compétence porté comme dogme: pourquoi mettre 11 ans à former un médecin à une époque où l'on connaît 80% des protocoles actifs sur la pathologie. Il suffit d'apprendre ces protocoles sous forme de grille, appelée REFERENTIEL aux futurs soignants plus ou moins robotisés et formés à la va-vite. Des mutuelles même ont proposé de mieux rembourser les patients consultant les NON MEDECINS.

En amont, les organismes de protection sociale incitent au remplacement des médicaments par le générique, sans aucun souci de la pharmacodynamique de la molécule, de son excipient, de son enrobage, du lieu et de la qualité de la chaîne de fabrication et des contrôles qualité. La manœuvre est facilitée par l'obligation de la prescription sous le nom de la molécule. L'échelon suivant est de dénigrer les prescriptions habituelles des médecins, en les déclarant par exemple d'utilité réduite, sans aucune étude scientifique à l'appui, de développer les compléments alimentaires. Les «*baillleurs de fonds*» comme certaines mutuelles ou assurances n'ont qu'un pas à franchir pour investir dans l'agro alimentaire et proposer, comme l'une dernièrement trois mois gratuits de «*danicolle*» contenant des oméga 3. L'indépendance nécessaire à toutes les études scientifiques paraît pour le moins douteuse.

Dans le contexte de la libéralisation des services, la santé devient une marchandise, le médecin et les soignants en général deviennent des producteurs de soins et des prestataires de service. Les organismes de protection sociale publique ou privée assurantielle deviennent des acheteurs de soins. Le patient «*au cœur du système*» devient un simple consommateur. La démarche naturelle du marché est d'abaisser le prix d'achat par l'acheteur de soins, le «*dumping*» des actes est dans l'esprit du temps avec l'augmentation de la productivité. Les politiques diront: il y a assez de médecins mais ils sont mal répartis. Restructurons et installons les sur des plateaux techniques, les patients font bien 40 km pour acheter de la moquette, les

femmes feront bien ces km pour aller accoucher (Benoît PERICARD, Dr ARH Pays de Loire en 2002 Nantes dans une soirée sur la naissance dans les Pays de la Loire CCO). D'après Dominique COUDREAU, Président de la Haute Autorité en Santé, la «*solo practise est terminée*». Devons-nous comprendre que les patients ne pourront plus rencontrer de médecins consultant seuls dans leur cabinet médical et en «*colloque singulier*». Voilà qui éclaire l'expression d'un ancien Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, le Pr Bernard GLORION quand il prétendait que le Colloque devait devenir pluriel.

Les candidats en présence: cinq grandes centrales syndicales médicales vont s'affronter.

- La grande et puissante *Confédération Syndicales des Médecins Français*,
- Le *Syndicat des Médecins Libéraux*,
- *M. G. France*,
- La *Fédération des Médecins de France*,
- *Alliance*.

Quelles sont les différences entre ces Centrales?

Nous devons être brefs et synthétiques. Aussi, d'après ce que nous avons compris, la CSMF et le SML ont signé la dernière convention, caractérisée par le PARCOURS DE SOINS et la *Nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux*, l'existence de sanctions si les objectifs comptables ne sont pas remplis, la surveillance des arrêts de travail dont le motif doit être signalé (fin du secret médical). Cette convention ne semble donner satisfaction qu'à la CSMF et au SML qui prétendent que les actes sont valorisés et les médecins mieux rémunérés et répètent à l'envi le discours dominant: il n'y a pas de pénurie de médecins, ils sont simplement mal répartis... C'est le discours du pouvoir. Ils défendent aussi l'ASV: *AVANTAGE SOCIAL VIEILLESSE* qui avait été proposée au début des conventions pour inciter les médecins à s'y inscrire. Or, les députés ont, en novembre 2005, voté la baisse du point de retraite ASV qui, de 15 euros passera à 5 pour la retraite des cotisants actuels, dès que le décret sera promulgué (vraisemblablement après les élections présidentielles de 2007).

La *Fédération des Médecins de France* n'a pas signé cette convention et cherche à rassembler tous les généralistes et les spécialistes mécontents de cette convention et du parcours de soins et dont certains ont vu leurs honoraires diminuer de 20 à 40%, ce qui amputera de bien plus leurs «*bénéfices*», les charges restant fixes pour ces professions libérales. Elle demande aussi la fermeture de l'ASV, avec maintien des droits acquis, ce qui éviterait aux médecins actuellement cotisants bien des déconvenues au moment de leur retraite.

ALLIANCE, signe selon l'opportunité, et comme il faut deux syndicats pour signer même un avenant, il arrive que ce soit ce syndicat qui apporte le paraphe.

MG France n'est pas satisfait de cette convention et du parcours de soins, car elle met un terme au MEDECIN REFERENT, base de l'organisation des soins sur le principe de la capitation (forfait touché par patient inscrit). Le résultat de ces élections peut modifier considérablement le paysage sanitaire.

Deux camps se trouvent face à face: les tenants de la continuité de la modernisation du système sanitaire avec sa dose de déshumanisation comme de rémunérer les médecins conseil au nombre de contrôles des arrêts de travail par exemple: CSMF, SML et ALLIANCE. Et ceux qui s'inscrivent délibérément dans l'organisation de la résistance à leur exploitation et veulent renégocier la convention: la FMF en défendant une convention unique de Généralistes et Spécialistes, et la médecine à l'acte à honoraire modulable, alors que MG France défend la capitation et le MEDECIN REFERENT, dans une logique anti spécialiste.

Les patients sont au cœur du système et leur avenir dépendra de ce que voteront les médecins libéraux le 29 mai 2006. Discutons-en avec nos médecins.

Ann ARK.

EPILOGUE D'UN COMBAT EPIQUE...

Pour le retrait (*immédiat et maintenant !*) du C.P.E.

Après plusieurs semaines de manifestations, largement soutenues par les médias, le combat pour le retrait du C.P.E. est terminé...Mais, comment? et sur quels résultats?

Certains parlent de «*recul*» voire même de victoire... qu'en est-il exactement? Pour comprendre ce qui s'est réellement passé, un petit retour en arrière s'impose, d'autant qu'on nous parle également de «*démocratie sociale*» associée (ou opposée?) à la démocratie politique... On est en droit de se demander ce que signifie ce nouveau concept «*démocratie sociale*» si ce n'est la mise en place des institutions du corporatisme?

Mais rappelons quelques faits significatifs:

Le 28 mars, cinq secrétaires confédéraux: THIBAUT (C.G.T.), CHEREQUE (C.F.D.T.), MAILLY (C.G.T.F.O.), WALTER (C.G.C.), VOISIN (C.F.T.C.) adressent une supplique à Jacques CHIRAC dans laquelle on peut lire:

«Nous vous saisissons solennellement afin qu'en application de l'article 10 de la Constitution, vous demandiez au parlement une nouvelle délibération de la loi égalité des chances excluant notamment l'article 8 relatif au Contrat Première Embauche. C'est pour les cinq confédérations syndicales la condition nécessaire et indispensable à l'ouverture rapide du dialogue social auquel nous souhaitons participer et qui est actuellement totalement bloqué».

Le 3 avril, LIBERATION nous informe que:

«L'UMP organise les funérailles du CPE. Le parti emmené par Sarkozy envisage ouvertement de laisser la loi se vider de sa substance, sous l'œil impuissant de Villepin»,

et que:

«demain un courrier de Bernard Accoyer les invitant à «un dialogue sans préjugés». Le président du groupe UMP promet de donner «tout le temps qu'il faudra au dialogue social». Selon lui, le nouveau texte ne devrait pas être déposé avant début mai, l'objectif demeurant «d'introduire de la flexibilité pour lutter contre le chômage».

A la suite du «*dialogue*» et de la «*concertation*» entre les ministres, le groupe parlementaire et les nouveaux «*croisés*» syndicaux, un nouveau texte a été voté par le parlement.

Le 11 mai le site internet du Sénat (au service des citoyens) nous informe sur le contenu:

«Loi n°2006-457 du 21 avril 2006 parue au JO n°95 du 22 avril 2006. Objet du texte: La nouvelle rédaction proposée par l'Assemblée nationale pour l'article 8 de la loi du 31 mars 2006 substitue au contrat première embauche (CPE) un dispositif étendant et approfondissant deux instruments existants: le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) et le contrat d'insertion dans la vie sociale (CLVIS). Le SEJE, contrat aidé destiné à favoriser l'embauche de jeunes peu ou pas qualifiés dans le secteur marchand»,

et de:

«La possibilité donnée aux employeurs embauchant des jeunes en contrat de professionnalisation à durée indéterminée de bénéficier du dispositif SEJE en conservant le droit à l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale ouvert au titre du contrat de professionnalisation. L'acquisition d'une qualification professionnelle, objectif essentiel de ce contrat de formation en alternance, sera ainsi encouragée».

Autrement dit de l'augmentation des «*cadeaux aux patrons*». Rien de bien nouveau si ce n'est que le nouveau texte a été rédigé en commun entre Exécutif (ministres), groupe parlementaire UMP et responsables

syndicaux qui, il est vrai, se voient promus à la dignité de co-législateurs... Le tout dans la ligne de la politique voulue et imposée par Bruxelles.

En attendant, la campagne de déstabilisation de Villepin et Chirac continue... A quand l'incendie du Reichstag?

Décidément, l'Europe totalitaire a la dent dure et la rancune tenace.

Alexandre HEBERT.

EN VRAC...

Je peux résister à tout, sauf à la tentation
Oscar WILDE

CHOSSES VUES EN VAGABONDANT:

Une ballade d'une semaine entre l'Atlantique et les Alpes, premier arrêt intéressant un patelin nommé Villesèque à une vingtaine de km à l'Ouest de Cahors. A l'entrée ouest du village, sur une butte herbeuse, un «*bois*» portant un crucifié rose bonbon. C'était là il y a vingt ans, c'est toujours en place. Le mauvais goût perdure. Arrêt le soir à Salles-Curan, un mignon petit bled de l'Aveyron. Horreur au réveil: sur la place publique de ce patelin de notre république laïque trône une immonde statue de la prétendue «*vierge*» au pied de laquelle on peut voir une tête de taureau pour Luc, une tête de lion pour Marc et... une paire de cornes pour le cocu Joseph. Y en a quand même marre de voir nos beaux paysages défigurés par ces pendus au bois qui enlaidissent les carrefours et ces putes de fausses vierges trimballant leur chiard mongolien mégalo. A foutre en l'air à coups de chasse-neige, toutes ces saloperies.

Ensuite, nous sommes allés admirer le viaduc de Millau, dont quelques imbéciles prétendaient qu'il allait amochoer la perspective. Alors qu'il l'embellit une œuvre d'art de l'architecture autoroutière. Élégant de tous les points de vue. Au Mont Gerbier de Jonc, la Loire commence comme tous les grands fleuves (sauf ceux qui naissent d'une résurgence): par un filet d'eau. Constat qui entraîne à méditer sur la gloire et la modestie. Hélas, la ballade se continue par une horreur moderniste peu descriptible tant qu'on ne la voit pas. Le viaduc de Garabit chef-d'œuvre de l'architecture ferroviaire d'Eiffel, a été peint en... rose. Nous avons cru d'abord qu'on était en train de le repeindre et qu'il s'agissait de la première couche de minium, tout de même un peu pâle. Les autochtones interrogés ont indiqué qu'il en était ainsi depuis dix à quinze ans. Certains même ont prétendu que la décision avait été prise par Jack Lang. Je le crois assez con pour le faire, mais je n'ai aucune preuve. Tout de même, pourquoi pas la tour Eiffel peinte en rose? Bien sûr, on la colore parfois avec de la lumière bleue pour commémorer cette chienlit d'Europe vaticane, mais ça ne dure pas. Enfin, pas encore!!!

ESCLAVAGE:

C'était au temps déraisonnable de la décolonisation de l'Algérie qui m'a fait passer plusieurs mois en plein Sahara, dans une oasis nommée à l'époque Fort-Flatters. Quelques mois plus tôt un instituteur avait dénoncé dans «*Liberté*» (le périodique de Lecoin) les pratiques esclavagistes qu'il avait découvertes dans des tribus touaregs du côté de Tindouf, non loin de la frontière marocaine. Le lieutenant chef de la section du service du matériel, a voulu s'offrir un voyage sur la piste et j'en ai profité. Il s'agissait de rendre visite à une compagnie du génie dont nous soutenions les véhicules, chargée de l'entretien des pistes du secteur, située à Amguid, une oasis sur la route de Tamanrasset à l'ouest et de Djanet au sud-est. Avec le chauffeur nous étions trois. Départ au lever du jour (qui ne varie pas beaucoup au cours de l'année quand on se rapproche de l'équateur). Premier arrêt «*traditionnel*» pour casser la croûte au pied du premier épineux sur la piste d'Amguid. Bravo le «*respect de l'environnement*»: on pisse sur le tronc et on ajoute ses boîtes vides au tas existant. Le reste du parcours sera effectué par un vent de sable très ordinaire: visibilité 10 à 20 mètres. En roulant à gauche (pour que le chauffeur puisse suivre le bord de la piste) et à 30 à l'heure on arrive à Amguid en début d'après-midi. Plus de piste à l'arrivée, le poste étant installé sur les alluvions d'un torrent périodique du tassilit des Adjers et visible de plusieurs kilomètres... sans vent de sable. Nous tombons

sur une caravane de camions. Des «Gazelles» Berliet. Nous étions en plein dans une «mission» Berliet revenant du Ténéré pour faire la pub des «Gazelles», un excellent 5 tonnes dont le moteur était protégé contre la poussière de sable par un filtre à air très efficace. «Mission» avec des VIP: deux fils Berliet et Frison-Roche. Tout ce beau monde s'est retrouvé le soir dans le mess de la compagnie du génie, les «importants» ensemble, les sous-fifres à une autre table où j'ai tout de suite servi de confident à un jeune sous-lieutenant d'activé, frais émoulu de Coëtquidan. La compagnie employait des autochtones noirs comme conducteurs d'engin. Au moment de la paye, en fin de quinzaine, des Touaregs tournaient autour de la sortie pour prélever une partie du contenu de l'enveloppe de chacun. Malgré «la France de Dunkerque à Tamanrasset», les Touaregs étaient toujours les patrons et les Noirs toujours les esclaves.

Le jeune soubite a rendu compte de ses observations au capitaine qui était au courant: «Si cela vous choque, faites un rapport, je le transmettrai par la voie hiérarchique». Ce qui fut fait. L'état-major du Génie saharien dépêcha un colonel pour expliquer au jeune soubite, que tout le monde était au courant de ces pratiques, mais... comme les Touaregs n'étaient pas du côté du FLN, il n'était pas question de les emmerder. Et c'est ainsi qu'un jeune sous-lieutenant d'activé, sincère, devenait tout doucement antimilitariste. Amusant n'est-ce pas?

NOUVELLES DU FRONT:

Aveux: A tous ceux qui liront ceci je demande de faire savoir à leur entourage que je n'ai jamais eu de compte bancaire secret au Luxembourg. Ni même de compte bancaire pas secret, ni au Japon, ni en Suisse, ni aux Bahamas, ni ailleurs à l'étranger. J'le jure.

Homophobie: *Romains, 1,27, bible de Jérusalem: «...pareillement les hommes, délaissant l'usage naturel de la femme, ont brûlé de désir les uns pour les autres, perpétrant l'infamie d'homme à homme...».* Il paraît qu'il existe des homosexuels chrétiens: les cons! Cons et masos! Ce qui serait marrant: que quelques homosexuels courageux et pas pressés attaquent la bible pour homophobie évidente. Les attendus de la cour de cass' seraient certainement à faire encadrer.

P.S.: le mois dernier, une erreur de mise en page a fait sauter les références du bouquin de Jean TULARD: *Dictionnaire du Roman policier, Fayard, Paris 2005, 35 euros.*

Marc PREVOTEL.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 n°: 25 euros
Abonnement de soutien: 35 euros
Verser à Mme PESTEL-HEBERT
CCP: 515-14C Nantes; 19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*
Directeur: Alexandre HEBERT
